



Montreuil, le 16 octobre 2020

Aux membres de la Commission Exécutive et de la Commission Financière de Contrôle de l'UFSE

Aux organisations de l'UFSE

Copie pour information aux fédérations FDSP et FDSAS

Objet : Réunion de travail du 13 octobre DGAFP / Organisations syndicales de la Fonction Publique au sujet de la Protection sociale complémentaire

Compte-rendu synthétique

- **Rappel** : la loi portant transformation de la fonction publique a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnance au sujet de la protection sociale complémentaire.
- **L'ordonnance** en question devrait être adoptée au plus tard à la date du **7 mars 2021**.
- Comme vous le savez, **la mission inter-inspection IGF – IGA – IGAS a élaboré deux rapports** dédiés à la PSC. L'un porte sur la FPE et la FPT, l'autre porte sur la FPH. A la demande des organisations syndicales, les deux rapports ont été rendus publics. Vous avez été destinataires de ces rapports et ils sont consultables sur le site Internet de l'UFSE. Les rapporteurs étaient chargés de produire un bilan critique de l'existant et de formuler des préconisations. Un premier rapport de la mission inter-inspections avait été élaboré en 2015. Il n'a jamais été rendu public.
- Lors du « rendez-vous salarial » de juillet dernier, Amélie de Montchalain a confirmé l'engagement d'une **concertation sur l'évolution de la protection sociale complémentaire** des personnels. C'est dans ce contexte qu'une première réunion de travail a été organisée par la DGAFP le 13 octobre.
- Cette première réunion a été préparée par le groupe de travail CGT Fonction Publique / PSC composé de camarades de l'UFSE, de la FDSP et de la FDSAS.
Pour rappel, la CGT Fonction Publique s'est dotée d'un **repère revendicatif commun** et d'une « **Contribution de la CGT Fonction Publique – Evolution de la protection sociale**

complémentaire des agents de la fonction publique – Eléments pour le débat ». Ces documents sont consultables sur le site Internet de l'UFSE.

- Lors de la réunion DGAFP / OS de la Fonction Publique, la délégation CGT a notamment déposé les **exigences revendicatives** suivantes :
 - Rappel préalable de la bataille menée par la CGT pour la défense, la reconquête et le développement des systèmes de sécurité et de protection sociales obligatoires avec un droit effectif à une sécurité sociale intégrale, solidaire, généralisée, de haut niveau tout au long de la vie.
 - Besoin d'un dispositif PSC propre à la fonction publique qui doit donc demeurer facultatif et qui n'a pas vocation à devenir obligatoire pour les personnels.
 - Ouverture d'un processus de négociation sur la PSC et pas seulement d'une concertation. Négociation au niveau du CCFP puis déclinaison dans les trois versants (FPE – FPT – FPH) afin notamment de tenir compte des spécificités des différents versants.
 - Construction d'un droit à la PSC pour l'ensemble des personnels – actifs, fonctionnaires et agents non-titulaires, et retraités.
 - Mise en débat d'une possibilité de portabilité des droits.
 - Droit à des prestations dans les domaines de la santé et de la prévoyance (invalidité, incapacité, décès, etc.).
 - Participation financière des employeurs publics au financement de la PSC - à minima 50 % de la cotisation].
 - Budgets dédiés au financement de la protection sociale complémentaire avec demande d'une révision Loi organique relative aux lois de finances – maquette budgétaire.
 - Evolution nécessaire des dispositions législatives, réglementaires – décret et arrêtés – mais aussi de la réglementation européenne.
 - Recours à de nouvelles dispositions statutaires ou/et consolidation de l'existant à l'image de l'article 44 FPH.
 - A noter : dans ses interventions, la délégation CGT a insisté sur la nécessité de maintenir et de développer le Comité de gestion des œuvres sociales très attaqué plus particulièrement par la Cour des comptes (FPH).

En présence notamment de la DGCL et de la FHF et de la DB, la réunion a été organisée de telle manière à recueillir les analyses critiques, propositions et revendications des organisations syndicales.

En conclusion, Thierry Le Goff a indiqué avoir pris note de ces dernières.

Il a par ailleurs proposé d'engager un processus de concertation-négociation. Un texte portant sur les principes constitutifs de la PSC dans la fonction publique au sens des trois versants pourrait ainsi être proposé aux organisations syndicales. Il ferait ensuite l'objet d'une déclinaison dans chaque versant. Des réunions bilatérales pourraient être organisées.

Un calendrier de réunions devrait être proposé dans le meilleur délai possible aux organisations syndicales. Attention : la DGAFP souhaite manifestement « stabiliser » l'ordonnance PSC à la fin du mois de décembre...

Dans un tel contexte, les camarades du groupe de travail CGT Fonction Publique ont décidé de **poursuivre le travail entrepris** dans les conditions suivantes :

- Organisation d'une réunion de travail ouverte aux organisations et aux membres de la CE -CFC sur la PSC.
- Construction d'une campagne revendicative CGT.
- Officialisation d'une demande de rencontre bilatérale avec la ministre ou son cabinet.
- Envoi d'une contribution CGT Fonction Publique écrite à la ministre.
- Demande de rendez-vous aux groupes parlementaires.
- Construction d'un front syndical unitaire (groupe des 5 – CGT – FA – FO – FSU – Solidaires).
- Poursuite de la participation aux réunions MFP / OS.

Les membres du groupe de travail CGT Fonction Publique PSC et de la BAR PSC UFSE sont à la disposition des camarades pour des informations complémentaires.

Bien fraternellement.